

DÉVELOPPER les places de parc couvertes pour les vélos

Gafner

La Ville de Lausanne met les bouchées doubles pour favoriser et développer la part modale du vélo : mise en place du tourner à droite cyclable¹, développement et pérennisation de voies cyclables² ou encore le développement des subventions à l'acquisition des vélos³. Le Conseil communal partage clairement la sensibilité de la Municipalité, en témoignent les dépôts faits depuis le début de la législature (POS22/035, POS22/074, POS22/022, POS22/034, etc.). Les résultats sont par ailleurs encourageants puisque la part modale du vélo a augmenté massivement entre 2014 et 2022⁴. Une part modale que le Plan climat lausannois⁵ vise encore à augmenter par plusieurs mesures dans le domaine cyclable (mesures 31 et suivantes).

Parmi ces mesures, la mesure numéro 33 vise à augmenter le stationnement vélo public et privé. Le succès du vélo en Ville de Lausanne ainsi que le développement important du vélo électrique, central compte tenu de la célèbre déclivité de notre Commune, ont non seulement amené de nouvelles usagères et nouveaux usagers sur les routes, mais également créé des besoins supplémentaires en matière de places de stationnement sécurisées pour des vélos. Le vélo change de visage et couvre aujourd'hui une gamme importante de cycles, de la bécane rouillée pour descendre au lac au vélo électrique performant, en passant par les vélos-cargos. Des cycles qui peuvent désormais entièrement remplacer la voiture et certains déplacements en transports en commun. Ceci se traduit notamment par un prix d'achat conséquent pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers de francs. Or, les vols et déprédations demeurent encore nombreuses à l'égard des vélos. Les incivilités ayant malheureusement touché fortement les vélos en libre-service dans notre région en sont un exemple⁶ encore récent. Par ailleurs, les cycles stationnés sur la voie publique sont également sujets aux intempéries, qui peuvent en affecter l'état général.

Ainsi, le présent postulat demande à la Municipalité d'aborder au plus vite la mise en place de la mesure nr. 33 du Plan climat afin non seulement d'éviter un découragement des personnes ayant fait le pari d'effectuer leurs déplacements à vélo en Ville de Lausanne, mais aussi d'amener toujours plus de nouvelles personnes à choisir le vélo comme réel moyen de déplacement.

L'ensemble de ces places doivent permettre de fixer le cadre du vélo à des fins de sécurité.

Conclusions

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en place :

- De nouvelles infrastructures entièrement dédiées aux vélos, gérées par la ville ou non, dès que possible dans chaque nouveaux ouvrages d'art ou lorsqu'un réaménagement de l'espace public le rend possible ;

¹ <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/mobilite-et-circulation/a-velo/petite-nouveaute-pour-les-velos.html>

² <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/espaces-publics/amenagements-covid.html>

³ Préavis n° 2020/15

⁴ <https://www.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=12548>

⁵ <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/plan-climat.html>

⁶ <https://www.24heures.ch/a-court-de-velos-publibike-doit-fermer-une-partie-de-son-reseau-383852039079>

- Des places de stationnement vélos et cargo-vélos couvertes et sécurisées, en grand nombre, à proximité des pôles de mobilité, notamment la gare de Lausanne, le débarcadère de la CGN ainsi que les stations des Croisettes et du Flon ;
- Des places de stationnement dédiées aux vélos et vélos-cargos dans les parkings non-couverts de la Ville et de leur dédier un couvert ;
- Des places dédiées aux vélos et vélos-cargos dans les parkings couverts en ouvrage propriété de la ville et les parkings privés à usage public situés sur des terrains communaux ;
- Des incitatifs pour que des privés mettent à disposition, sur leurs parcelles, des places de parc couvertes en libre accès avec l'aide de la ville (installation de l'infrastructure, subvention à l'acquisition de racks à vélo, mise en place d'espaces pour les vélos-cargos, accompagnement au choix des infrastructures, etc.) ;
- Des places de stationnement vélo et cargo-vélo couvertes à proximité immédiate de tous les bâtiments administratifs de la commune et les bâtiments appartenant à la commune.
- Enfin, prévoir une signalétique dédiée, indiquant les places de stationnement vélo et cargo-vélo couvertes, à l'instar de ce qui existe pour certains parkings aujourd'hui dédiés à la voiture.

